



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Chélakh Lekha 5783

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique



1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Torah, chapitre 13, verset 26

PARACHA

Ce *Passouk* dit : "Ils sont allés et ils sont revenus chez Moché et chez Aharon." Il parle des explorateurs qui sont allés **explorer la terre d'Israël** et qui, à leur retour, sont venus faire leur rapport à Moché et Aharon.

Au sujet des mots "Ils sont allés et ils sont revenus", Rachi commente : "C'est pour faire un lien entre l'aller et le retour. De même qu'à leur retour, ils étaient dans un mauvais conseil, ainsi, **depuis leur départ, ils étaient dans un mauvais conseil.**"

? Une grande question se pose : au début de la *Paracha*, après avoir cité le nom des explorateurs, la Torah a dit (au *Passouk* 3) "*Coulam Anachim* (c'étaient tous des hommes bien)." Et Rachi a commenté qu'à chaque fois que la Torah dit "Ce sont des hommes", c'est une manière de dire que ce sont des gens importants. Et effectivement, au moment où les explorateurs sont allés explorer la terre d'Israël, ils étaient encore des gens bien ; des gens *Cachères*. Par conséquent, comment comprendre "depuis leur départ, ils étaient dans un mauvais conseil ?" Le jour de leur départ, étaient-ils des *Tsadikim* ou des *Récha'im* ?

On répond au nom du *Admour de Gour* que les *Hakhamim* disent qu'**Hachem associe une bonne pensée à une**

bonne action ; mais pas une mauvaise pensée à une mauvaise action.

? Comment donc comprendre le *Passouk* qui dit : "Voici, j'enverrai le mal sur ce peuple-ci ; le fruit de leurs mauvaises pensées." ?

Lorsqu'une mauvaise pensée fait des fruits, Hachem l'associe à l'action (cf. *Guémara Kidouchine*, p. 40). Il en ressort que lorsque Moché a envoyé les explorateurs, bien que ceux-ci avaient, dès le départ, des mauvaises intentions, **ils n'avaient toujours, concrètement, rien fait de mal**. Par conséquent, leurs mauvaises pensées ne pouvaient pas être associées à des actions, et eux-mêmes étaient encore des gens *Cachères*. Par contre, lorsque les explorateurs sont revenus, leurs mauvaises pensées avaient été concrétisées en actes et pouvaient donc être associées à ces derniers. C'est pourquoi Rachi dit que de même qu'à leur retour, ils étaient des *Récha'im*, à leur départ, ils étaient des *Récha'im*.



HALAKHA

Le Choul'han 'Aroukh dit qu'après que le Chalia'h Tsibour ait dit "Barékhrou Èt Hachem Hamévorakh (Bénissez Hachem qui est béni)", l'assemblée répond "Baroukh Hachem Hamévorakh Lé'olam Va'èd (Béni soit Hachem qui est béni pour l'éternité)" ; et le Chalia'h Tsibour reprend à son tour : "Baroukh Hachem Hamévorakh Lé'olam Va'èd".

Le Michna Beroura explique que lorsque le Chalia'h Tsibour dit "Barékhrou Èt Hachem Hamévorakh", il doit le dire à voix haute afin que la communauté puisse l'entendre et répondre "Baroukh Hachem Hamévorakh Lé'olam Va'èd". Dans le chapitre 139, il donne une autre raison à cela : car c'est un **appel à la communauté**, pour qu'elle bénisse Hachem. Or s'il disait ces mots à voix basse, à qui cet appel serait-il adressé ?

Il y a une **habitude de se prosterner** en disant "Barékhrou Èt Hachem Hamévorakh", et en répondant "Baroukh Hachem Hamévorakh Lé'olam Va'èd". Le Biour Halakha dit que c'est une bonne habitude, et que cela entre dans le cadre de "Minhag Israël Torah Hou (Une habitude que le peuple juif a adopté à la force de la Torah)".

Le Or Létsion, quant à lui, dit que, chez les Séfaradim, seul le Chalia'h Tsibour se prosterne lorsqu'il dit "Barékhrou Èt Hachem Hamévorakh" ; la communauté ne se prosterne pas en répondant "Baroukh Hachem Hamévorakh Lé'olam Va'èd".

? Y a-t-il une direction vers laquelle se tourner au moment de se prosterner ?

Le Cha'aré Téhouva dit qu'il faut se tourner vers l'est. Par contre, le 'Aroukh Hachoul'han dit qu'on peut se

prosterner de n'importe quel côté. Et, effectivement, Rav Chlomo Zalman Auerbach ne se tournait pas spécialement vers l'est pour se prosterner.

Évidemment, **il faut être debout** lorsqu'on dit "Barékhrou Èt Hachem Hamévorakh". Et il est aussi recommandé d'être debout pour répondre "Baroukh Hachem Hamévorakh Lé'olam Va'èd" (toutefois, dans de nombreuses communautés séfarades, la communauté répond en étant assise). Par contre, le Pri Mégadim écrit que tout le monde est d'accord qu'on peut s'asseoir lorsque le Chalia'h Tsibour répète "Baroukh Hachem Hamévorakh Lé'olam Va'èd".

Certains prennent la précaution de **joindre les pieds** lorsqu'ils disent "Barékhrou Èt Hachem Hamévorakh". Mais ce n'est pas une obligation.

Le Michna Beroura dit que si on n'a pas entendu du Chalia'h Tsibour lui-même l'appel de Barékhrou, mais qu'on entend la communauté répondre "Baroukh Hachem Hamévorakh Lé'olam Va'èd", on peut répondre avec elle. Par contre, si on n'a même pas entendu cette réponse et qu'on entend seulement le Chalia'h Tsibour répéter "Baroukh Hachem Hamévorakh Lé'olam Va'èd", **on ne pourra pas se joindre à sa réponse.** On y répondra simplement "Amen".

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Rabbénou Yona nous enseigne : "Une attitude négative à l'égard des autres signifie que nous trouverons toujours des défauts à évoquer." (Cha'aré Téhouva 3, 217)

LE CAS DE LA SEMAINE



Sarah tient des propos dénigrants sur Guila en présence de plusieurs amies, dont Esther.

QUESTION

Esther peut-elle accorder de l'importance aux paroles de Sarah ?



Réponse

Esther n'a pas le droit de prêter foi aux propos médisants de Sarah, même s'ils sont tenus devant plusieurs personnes. Il est interdit de croire du Lachone Hara', quel que soit le nombre de personnes présentes.



MICHNA

Cette *Michna* dit : “Chim'on, son fils (le fils de *Rabban Gamliel*) disait : “Toute ma vie, j'ai grandi parmi les '*Hakhamim*, et je n'ai rien trouvé, pour le corps, de **mieux que le silence**. Et l'étude n'est pas l'essentiel **mais seulement l'action**. Et **celui qui multiplie les paroles amène la faute**”.

Le *Roua'h Haïm* explique qu'en fait, il s'agissait de *Rabban Chim'on ben Gamliel* qui est devenu *Nassi* (prince) à la suite de son père. Et la *Michna* ne lui accorde pas son titre pour faire ressortir qu'il continuait à dire qu'il a **grandi toute sa vie parmi les '*Hakhamim*** ; et même lorsqu'il est devenu *Nassi*, il considère encore que ce sont les '*Hakhamim* **précédents qui continuent à le faire grandir**. C'est-à-dire qu'à aucun moment, il a considéré qu'il pouvait maintenant se passer de la génération précédente. Même lorsqu'il est devenu *Rabban Chim'on Ben Gamliel*, il restait toujours, par rapport aux générations précédentes, le simple Chim'on. Et ce qu'il voulait dire, c'est que, concernant les sujets corporels, le **silence est une bonne attitude**. C'est-à-dire qu'il ne faut pas passer son temps à analyser les besoins du corps, ses manques, ses difficultés etc... Concernant

le corps, il vaut mieux se taire. Par contre, concernant la Torah, il faut, au contraire, parler et reparler, comme les '*Hakhamim* l'ont dit (cf. traité *Erouvin*, page 54) sur le *Passouk* “Car les paroles de Torah sont une source de vie pour ceux qui les expriment avec leur bouche.” Il n'y a **pas de limite aux commentaires que l'on peut faire sur la Torah**, aux réflexions que l'on peut rajouter, aux questions et aux réponses, et '*Hidouchim* (nouveaux aspects).

Cependant, bien qu'il soit recommandé, souhaitable et bénéfique de beaucoup parler de Torah, l'essentiel n'est pas son étude et ses explications, mais l'action qui en découle. C'est-à-dire que tout ce que l'on peut expliquer, commenter, analyser dans la Torah **ne doit pas être purement abstrait ou théorique**. Cela doit nous aider à mieux agir ; à faire les **Mitsvot avec plus de précision**.

Voir suite en page 6

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce *Passouk*, le roi *Chlomo* déclare : “Celui qui a confiance en son cœur est un sot, et celui qui va avec sagesse sera sauvé.”

Le *Metsoudat David* explique qu'il s'agit de quelqu'un qui se trouve dans une situation de détresse et qui met, en quelque sorte, **toute sa confiance dans sa bonne étoile**. Il ne fait rien pour essayer de s'en sortir. Il ne prie même pas. Et il se contente de dire : “J'ai confiance en ma bonne étoile !” Il est sot. Par contre, celui qui agit avec sagesse sait que ce n'est pas sa bonne étoile mais uniquement *Hachem* qui le sortira de ses difficultés. Il se **renforce dans sa croyance en Hachem** et sa confiance en lui. Et il sera sauvé.

D'après le *Ralbag*, il s'agit d'un homme qui a un projet. Mais avant de s'y lancer, il ne réfléchit pas aux risques qu'il comporte. Il a simplement confiance en son intuition et dit : “Ne vous inquiétez pas, tout se passera bien !” Le roi *Chlomo* dit que cet homme est sot et que son projet se terminera mal, car il n'est pas sage de ne **pas en avoir considéré les différents aspects**.

Par contre, celui qui va avec sagesse dans son projet le réussira. “Aller avec sagesse”, c'est faire une **véritable analyse du terrain**, peser le pour et le contre, juger qu'on a plus de chances de réussir que d'échouer, écarter les différents risques, enlever les différents freins qui pourraient empêcher la réalisation du projet... **Avancer sagement dans les différentes étapes**.

Le *Malbim* rappelle que le cœur de l'être humain est **dirigé par son Yétser Hara' depuis sa jeunesse**. Ses illusions lui dessinent une vie paradisiaque, dans laquelle tous ses désirs sont assouvis. Et cela est **contraire aux lois de la sagesse**. Le roi *Chlomo* conseille donc à l'homme de mettre un frein à toutes les illusions de son cœur et de **se comporter avec sagesse** pour ne pas tomber dans le piège des images que son cœur lui dessine.

En effet, celui qui met toute sa confiance dans les tentations de son cœur, sans aucun frein à toutes ses suggestions, est un véritable sot. Car il est complètement **déconnecté de toute prudence, de toute sagesse, de toute précaution** devant l'ampleur de ses désirs. Or un sot ne désire pas la logique ou la connaissance. Il ne veut qu'assouvir les désirs de son cœur. Tel serait le cas, par exemple, d'un grand mangeur qui se laisse aller à son énorme appétit, et qui mange tout ce que son cœur lui suggère tout en sachant qu'il met en danger sa santé.

Par contre, celui qui agit avec sagesse sait mettre un frein à tout ce qui peut être dangereux pour lui. Il combat les illusions de son cœur et échappe à beaucoup de malheurs. Car sa sagesse l'aide à lutter contre les tentations de son cœur, et à éviter ainsi des conséquences néfastes pour lui. Sa vie sera donc bien plus sereine.

Michlé, chapitre 28, verset 26



YÉHOCHOU'A PROPHÈTES

Après que chacun se soit installé dans la portion de terre qui lui avait été octroyée, Hachem a dit à Yéhocou'a : "Parle maintenant aux enfants d'Israël et que, pour leur bien et leur confort, ils désignent **trois villes de refuge** dont j'avais déjà parlé à Moché de son vivant, afin qu'elles soient un lieu de fuite pour **quiconque aurait tué un homme par mégarde**. Il pourra ainsi s'enfuir dans l'une de ces villes et échapper à la vengeance d'un des membres de la famille qui voudrait le tuer. Il s'enfuira vers la ville la plus proche du lieu de l'accident. En arrivant devant la porte de la ville, il racontera son histoire, en disant qu'il a tué un homme par mégarde et qu'il vient se réfugier dans cette ville pour échapper à la fureur du vengeur. On lui **ouvrira les portes de la ville** et on lui donnera un appartement dans lequel il s'installera gratuitement. Si un membre de la famille vengeur se présente à l'entrée de la ville et demande qu'on lui livre cet homme-là, on ne le lui livrera pas. On lui expliquera qu'il a raconté qu'il a tué par mégarde, qu'il n'avait aucune haine envers sa victime, ni depuis hier, ni depuis avant-hier. Il restera un certain temps dans cette ville jusqu'au moment où le grand tribunal (qui se trouve, probablement, à Jérusalem), soit mis au courant de son dossier et le convoque. On l'escortera alors jusqu'au tribunal qui jugera cette affaire, car on ne l'avait hébergé dans la ville de refuge qu'en croyant son récit ; mais rien n'a, pour l'instant, été vérifié. Maintenant, devant le *Beth Din*, **l'affaire est jugée dans tous ses détails** (circonstances, appel à témoins, etc...).

Quatre situations peuvent suivre ce jugement :

1. Le *Beth Din* le considère **complètement innocent**, en concluant qu'il n'a pas la moindre part de responsabilité dans ce meurtre, qui était un véritable accident. Dans ce cas, **le Beth Din le libère**. L'homme peut rentrer chez lui, et le vengeur n'aura pas le droit de le tuer ;
2. Le *Beth Din* considère que le meurtre était **prémédité**, qu'on avait prévenu le meurtrier, qu'il y a tué devant témoins, et qu'il est donc **passible de mort** ;
3. Le *Beth Din* considère que le meurtrier n'est **pas si innocent qu'il en paraît**, mais que, puisqu'il n'y avait pas de témoin, il ne peut pas le condamner. **On le livre alors au vengeur** de la famille qui le tuera lui-même ;
4. Le *Beth Din* considère que le meurtre était, effectivement, involontaire mais qu'il était quand même lié à une **certaine négligence du meurtrier** (qui aurait dû, par exemple, vérifier que le fer de sa hache était bien attaché au manche de celle-ci, pour qu'il n'en sorte pas lorsqu'il coupe du bois en forêt).

Si le *Beth Din* avait considéré que le meurtre était

involontaire, le meurtrier était amené dans une **ville de refuge**, et il y restait jusqu'à la **mort du Cohen Gadol** (suite à laquelle il pouvait retourner dans sa ville d'origine)".

Ce n'est qu'ainsi que le meurtrier était protégé de la fureur du vengeur. En effet, si ce dernier réussissait quand même à s'introduire dans la ville de refuge et à tuer le meurtrier involontaire, il était passible de mort. Car tout le but des villes de refuge était de **protéger l'assassin involontaire**.

Le texte nous dit qu'effectivement, les Juifs ont sanctifié trois villes de refuge :

- une première ville tout au nord d'Israël, dans le Galilée, dans le territoire de Naftali, et qui s'appelle Kédéch ;
- une deuxième ville au milieu du pays, dans le territoire d'Efraïm : la ville de Chekhem ;
- une troisième ville dans le sud du pays, dans le territoire de Yéhouda : la fameuse *Kiryat Arba'* qui est 'Hébron.

Le texte dit qu'avant cela déjà, **du vivant même de Moché Rabbénou, trois villes avaient déjà été désignées** de l'autre côté du Jourdain :

- la ville de Bétser, dans le territoire de Réouven, qui était le long de la mer Morte ;
- un peu plus haut, la ville de Ramot Guil'ad, dans le territoire de Gad ;
- et tout au nord, la ville de Golan, qui était dans le territoire de Ménaché.

Il est intéressant de constater que neuf tribus et demi ont reçu trois villes de refuge alors que, de l'autre côté du Jourdain, deux tribus et demi ont aussi reçu trois villes de refuge. Cela ne semble pas proportionnel, mais les *Hakhamim* expliquent que, de l'autre côté du Jourdain (dans les tribus de Gad, Réouven et demi-tribu de Ménaché), il y avait beaucoup d'assassins. Il y avait donc, aussi beaucoup d'accidents et de meurtres par inadvertance. Cela justifiait que ces deux tribus et demi possèdent, à elles seules, trois villes de refuge (une ville dans chaque tribu). Dans le territoire d'Israël, par contre, les gens étaient **beaucoup plus calmes** ; les assassinats prémédités, et a fortiori les accidents, étaient donc très rares.

Le chapitre se termine en disant que ces six villes étaient donc les **villes désignées pour tous les Bné Israël** (et aussi pour les étrangers qui habitaient parmi eux), dans lesquels pouvait s'enfuir tout celui qui avait tué par inadvertance et qui ne méritait pas la mort (ni par le *Beth Din*, ni par le vengeur de la famille).

On y accueillait systématiquement toute personne qui se présentait et qui racontait son histoire jusqu'au moment où le grand *Beth Din* allait juger cette affaire et rendre son jugement.



HISTOIRE

L'histoire suivante nous a été racontée par un étudiant de *Collel*.

Cette semaine, au *Collel*, une **nouvelle bibliothèque est arrivée**. Elle était vraiment splendide, et rehaussait l'honneur de la Torah. Le monteur de la bibliothèque ne présentait aucun signe extérieur de judéité : il ne portait pas de *Kippa*, et ses vêtements ne montraient pas qu'il était juif. Il était très doué et, en quelques heures, il a **terminé de monter la bibliothèque**.

Pendant qu'il travaillait, nous avons discuté avec lui, et avons constaté qu'il était juif. Lorsqu'il a terminé, nous nous sommes levés pour le féliciter, lui serrer la main et lui dire que son **travail était splendide**.

Notre amabilité l'a tellement touché qu'il a répondu : "Vous êtes tellement chaleureux ! Vous m'avez réchauffé le cœur ! Maintenant, c'est à mon tour de réchauffer le vôtre ! Écoutez donc mon histoire.

Lorsque ma fille avait trois ans, on lui a découvert une maladie dont les chances de guérison sont nulles... Les médecins se sont contentés de lui donner des médicaments pour la maintenir en vie, et essayer de freiner la dégradation. Elle devait donc prendre des comprimés trois fois par jour.

Après six mois de traitement, nous sommes revenus faire les analyses ; mais rien n'avait changé. La maladie était toujours là. Sans avoir évolué, mais sans aucune amélioration.

Après deux ans, de nouveau, nous sommes retournés à l'hôpital et avons fait les mêmes examens. Mais toujours rien... La maladie persistait...

Ma fille continuait à avaler ses comprimés. Mais un jour, alors que ma femme et moi étions assis dans le salon et essayions de trouver une solution, j'ai soudain dit à ma femme : **"Adressons-nous à Celui qui peut tout faire !"**

Ma femme a compris ce que je voulais dire. Elle m'a dit : "Essaye !" J'ai alors levé les yeux au ciel, et j'ai dit : "Maître du monde, je suis Ton fils, bien que je sois très loin de Toi... Peut-être que je ne suis pas tellement responsable de cette situation, qui est due à l'éducation

que j'ai reçue. Mais quelque chose en moi voudrait beaucoup me rapprocher de Toi. Je voudrais voir qu'il n'y a que Toi qui guide les événements !" Et, en toute simplicité, je Lui ai dit : **"Maître du monde, dorénavant, il n'y a que Toi qui va m'aider !** Sans l'aide de qui que ce soit d'autre !"

Nous avons décidé d'arrêter la consommation des comprimés, qui ne faisait aucun effet.

Au bout de deux semaines, j'ai eu le pressentiment que quelque chose avait changé dans l'état de ma fille. J'ai appelé l'hôpital pour prendre un rendez-vous,

pour faire de nouvelles radios. Le professeur m'a dit : "Ce serait dommage pour votre

temps et le nôtre. Ce n'est pas la peine de venir. Il n'y a aucune raison que quoi que ce soit ait changé." J'ai quand même beaucoup insisté, en disant : "Docteur, je sens que quelque chose a bougé ! Je vous en supplie, acceptez de faire de nouvelles radios !"

Je savais que je me rendais à l'hôpital en ayant découvert un **nouveau**

traitement étranger au monde de la médecine.

Un nouveau traitement auquel les médecins ont du mal à accorder une légitimité, et qui s'appelle "*Ein 'Od Milévado* (Il n'y a rien à part Hachem)."

Nous sommes arrivés à l'hôpital. Ma fille a fait toutes les radios habituelles. Et une équipe de médecins hystériques est sortie avec les radios en main. Ils nous ont presque hurlé dessus : "Que lui avez-vous donné à part le traitement que nous avons prescrit ? !

La maladie a complètement disparu ! Comme si elle n'avait jamais existé ! !"

A la fin de son récit, l'homme qui avait monté la bibliothèque a éclaté en sanglots. Nous lui avons donné un verre d'eau pour qu'il se ressaisisse. Il a pris un mouchoir en papier qui se trouvait sur la table, l'a mis sur sa tête, a dit la *Brakha* de *Chéhakol* et nous a demandé de prier pour lui, qu'il sache tout le temps reconnaître que **tout vient du Maître du monde**.

Cette belle histoire montre que chaque juif, aussi loin soit-il, a en lui la capacité de voir la main d'Hachem dans sa vie.





Question

Ce matin, **un incendie se déclare chez Élie**. Il appelle alors de suite les pompiers qui lui disent qu'ils seront présents dans les prochaines minutes.

Cependant, ils n'arrivent qu'au bout de vingt longues minutes, pendant lesquelles le feu a eu le temps de **dévaster la majorité de l'appartement**. Élie demande aux pompiers des explications quant à leur retard, et il s'avère qu'il n'y a pas de réelles explications, et que le retard n'est dû qu'à une **simple négligence** de leur part.

Élie leur demande alors le **remboursement des dégâts** que l'incendie a causés, car c'est leur négligence qui a permis un tel ravage. Les pompiers répondent que même s'ils sont responsables, ce ne sera pas plus qu'un dommage indirect qui n'est pas pénalisable par le tribunal. Élie rétorque alors que leur métier étant de venir éteindre des incendies, et ce dans les plus brefs délais, **venir en retard équivaut à un dommage direct**, ce qui les responsabilise.

GUEMARA



L'argument d'Élie est-il plausible ?



- Baba Kama 55b "Tania Amar Rabbi Yéochoua" jusqu'à "Vé'eino Meid Lo".
- Aroukh Hachoul'han (Hochen Michpat) chap.155 alinéa 2 depuis "Véata Bekhol Makom" jusqu'à la fin.

RÉPONSE

Bien qu'il soit vrai qu'un dommage de la sorte puisse être qualifié d'indirect, le 'Aroukh Hachoul'han nous apprend : si le préposé par le gouvernement au lavage des cheminées n'est pas venu après qu'il ait été appelé, et que cela a entraîné différents dommages, il sera responsable. La raison étant que puisque c'est son travail, et que c'est sur lui que repose cette responsabilité, il sera responsable quand il faillira.

S'il en est ainsi, il semblerait que telle sera la loi dans notre cas, et si les pompiers ne sont pas venus à temps, simplement par négligence, on pourra les responsabiliser des dommages causés et les obliger à payer.

MICHNA
SUITE

Suite de la Page 3

Rabban Chim'on ben Gamliel conclut en disant : "Et celui qui multiplie les paroles en arrive à fauter."

Dans le premier chapitre des *Pirké Avot* de Rabbi Nathan, il est expliqué qu'Adam *Harichon* a rajouté à sa femme 'Hava l'interdiction de toucher l'arbre. En faisant cela, il voulait l'aider à ne pas en manger. Mais cela l'a menée la catastrophe puisqu'elle a touché l'arbre et, voyant qu'elle n'est pas morte, elle s'est dit : "Il en sera de même si j'en mange !"

? Pourtant, dans la première *Michna* du traité *Avot*, les 'Hakhamim ont dit qu'il faut faire une barrière autour de la Torah ! N'est-ce pas, apparemment, ce qu'Adam a fait ? !

Le Roua'h 'Haïm répond que lorsqu'on enseigne, il faut

bien **distinguer ce qui est réellement interdit de ce qui est une barrière** posée autour de l'interdiction. Ainsi, si les gens auxquels on a enseigné en viennent à passer outre la barrière, ils ne transgresseront quand même pas l'interdiction réelle. L'erreur de Adam *Harichon*, par contre, a été de dire à 'Hava que **même l'interdiction de toucher l'arbre provenait d'Hachem**. Il ne lui a pas dit que c'était lui qui l'avait ajoutée pour poser une barrière.

Par conséquent, lorsque 'Hava a touché l'arbre et a constaté qu'elle n'était pas morte, elle a cru qu'il n'était pas grave de transgresser l'interdiction de manger de l'arbre, et elle l'a donc fait, selon le célèbre principe : "**Kol Hamossif Goré'a** (Tout celui qui ajoute diminue)." Adam a ajouté ; et, finalement, ça a diminué. Et c'est ce que Rabban Chim'on ben Gamliel dit : "Celui qui multiplie les paroles en arrive à la faute."

Responsable de la publication : David Choukroun

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Rosemblum | Retranscriptio : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 77

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com